



# Fiche Signalétique

---

---

## Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

---

---

**Nom du produit:** Dégraissage aux agrumes (vrac)

**Numéro(s) de produit:** 14172

**Utilisation du produit:** Dégraissage d'usage général

### Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

[www.crcindustries.com](http://www.crcindustries.com)

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

[www.crc-canada.ca](http://www.crc-canada.ca)

1-905-670-2291

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

---

---

## Section 2: Identification des Risques

---

---

### Vue d'Ensemble des Risques

**DANGER:** Combustible. Irritant oculaire. Nocif ou mortel si ingéré.

Apparence et odeur: Liquide transparent, légère odeur de citron

### Effets potentiels sur la santé:

#### EFFETS AIGUS:

**YEUX:** Peut causer une irritation oculaire ainsi que brûlure et rougeur. La gravité de l'irritation dépendra de la qualité et la durée de l'exposition.

**PEAU:** De brèves expositions n'ont habituellement pas de conséquences médicales. Une exposition prolongée peut entraîner une irritation légère à moyenne. Les personnes dont la peau est sensible peuvent subir une rougeur ou un dessèchement.

**INHALATION:** L'inhalation de petites quantités de vapeurs pendant la manipulation ordinaire ne devrait pas entraîner d'effets nocifs. L'inhalation de quantités importantes peut causer une irritation du nez et de la gorge ainsi que des maux de tête, des étourdissements et avoir d'autres effets sur le système nerveux.

**INGESTION:** L'ingestion de petites quantités pendant la manipulation ordinaire ne devrait pas entraîner d'effets nocifs. L'ingestion de grandes quantités peut avoir des effets nocifs. Le risque principal est l'aspiration de ce matériau par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. Ceci peut résulter par une inflammation des poumons et d'autres lésions pulmonaires.

**EFFETS CHRONIQUES:** L'exposition cutanée fréquente et prolongée peut entraîner une dermatite.

**ORGANES VISÉS:** Aucun connu.

État physique aggravé par exposition: États oculaires et cutanés

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit: **Dégraisseur aux agrumes** (vrac)

Numéro(s) de produit: 14172

---

---

### Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

---

---

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
d-Limonene	5989-27-5	65 - 75
Solvant Stoddard	8052-41-3	25 - 35

---

---

### Section 4: Premiers Soins

---

---

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS induire le vomissement en raison des risques d'aspiration. Obtenir des soins médicaux.
- Avis aux médecins: Le matériel comporte un risque d'aspiration.

---

---

### Section 5: Mesures en cas d'Incendie

---

---

**Propriétés d'inflammabilité:** Ce produit est un liquide combustible de classe II.  
Point d'éclair 110°F / 43°C (Seta)      Limite d'explosion supérieure 6.1  
Température d'autoallumage: Aucune      Limite d'explosion inférieure 0.7

**Données pour incendie et explosion:**

- Moyen d'extinction approprié: Utiliser un moyen d'extinction approprié pour un incendie de classe B, tel que le dioxyde de carbone, la mousse ou la poudre extinctrice. Ne pas utiliser d'eau.
- Produits de combustion: Oxyde de carbone et émanations irritantes.
- Risques d'explosion: Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

---

---

### Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

---

---

- Précautions personnelles: Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
- Précautions pour l'environnement: Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.
- Méthodes de confinement et de nettoyage: Éliminer les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation

**Nom du produit: Dégraissage aux agrumes (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 14172**

d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

---

---

## Section 7: Entreposage et Manipulation

---

---

Procédures de manipulation: Ne pas utiliser à proximité d'une flamme, d'étincelles ou autres sources d'ignition. Ne pas chauffer le produit. Utiliser une ventilation adéquate afin de prévenir l'accumulation de vapeurs et une atmosphère inflammable. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver après l'utilisation et avant de consommer de la nourriture. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage: Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer hors de la portée des enfants.

Niveau d'entreposage d'aérosol: NA

---

---

## Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

---

---

### Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
d-Limonene	NE	NE	NE	NE	NE		
Solvant Stoddard	100 (v)	NE	100	NE	NE		ppm
N.E. Non établi		(c) – ceiling (plafond)	(s) – skin (peau)		(v) – vacated (libre)		

### Contrôles et protection:

Contrôles techniques: L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en caoutchouc synthétique. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

---

---

## Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

---

---

État physique: liquide  
Couleur: transparent, incolore

**Nom du produit: Dégraisseur aux agrumes (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 14172**

Odeur: légèrement citronnée  
Seuil d'odeur: ND  
Gravité particulière: 0.82  
Point d'ébullition initial: ND  
Point de congélation: ND  
Pression de vapeur: ND  
Densité de vapeur: > 1 (air = 1)  
Taux d'évaporation: rapide  
Solubilité: Négligeable dans l'eau  
Coefficient de distribution eau/huile: ND  
pH: NA  
Composés Organiques volatiles: Pds %: 100 g/L: 820 lb/gal: 6.83

## Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Températures extrêmes, sources d'ignition

Matériaux incompatibles: Oxydants forts, acides forts, dont des argiles acides, peroxydes, halogènes, chloroéthène et pentafluorure d'iode

Produits à décomposition dangereuse: Oxydes de carbone

Possibilité de réactions dangereuses: Non

## Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

### Toxicité aigue:

<u>Composant</u>	<u>Oral LD50 (rat)</u>	<u>Dermique LD50 (lapin)</u>	<u>Inhalation LC50 (rat)</u>
d-Limonene	4 400 mg/kg	> 5 g/kg	Aucunes données
Solvant Stoddard	> 5 g/kg	> 3 g/kg	> 1 400 ppm/8 H

### Toxicité chronique:

<u>Composant</u>	<u>OSHA Carcinogène</u>	<u>IARC Carcinogène</u>	<u>NTP Carcinogène</u>	<u>Irritant</u>	<u>Sensibilisateur</u>
d-Limonene	Non	Non	Non	E (sévère) / S (sévère) / R (moyen)	Inconnu
Solvant Stoddard	Non	Non	Non	E (moyen) S (moyen)	Inconnu

E – Œil    S – peau    R - Respiratoire

Toxicité reproductive: Aucune information disponible

Téragénicité: Aucune information disponible

Mutagénicité: Aucune information disponible

Effets synergétiques: Aucune information disponible

## Section 12: Information Écologique

**Nom du produit: Dégraissage aux agrumes (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 14172**

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Le d-limonène peut être toxique pour les organismes aquatiques

Persistence / Dégradabilité: Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible

---

---

## Section 13: Élimination

---

---

**Classification déchets:** Ce liquide fait partie de l'élimination des déchets dangereux à l'égard de l'inflammabilité portant le code de déchet D001.  
Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

---

---

## Section 14: Information pour le Transport

---

---

Département des transports (terre): **14171, 14172** Liquide combustible, N.O.S (d-limonene), NA1993, PGIII, Quantité limitée  
**14173, 14174** Liquide combustible, N.O.S (d-limonene), NA1993, PGIII

ICAO/IATA (air): **14171, 14172** Liquide inflammable, N.O.S. (d-limonène), UN1993, 3, PGIII, Quantité limitée  
**14173, 14174** Liquide inflammable, N.O.S (d-limonène) UN1993, 3, PGIII

IMO/IMDG (eau): **14171, 14172** Liquide inflammable, N.O.S. (d-limonène), UN1993, 3, PGIII, Quantité limitée  
**14173, 14174** Liquide inflammable, N.O.S (d-limonène) UN1993, 3, PGIII

Réserves spéciales: Aucune

---

---

## Section 15: Réglementation

---

---

### Règlements fédéraux É.-U.:

#### Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

#### Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Aucune

**Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.**

#### Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Non
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization

**Nom du produit: Dégraisseur aux agrumes (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 14172**

Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:

Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

**Réglementation canadienne:**

Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: B3, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

**Réglementation Union Européenne:**

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

**Réglementation complémentaire:** Aucune

---

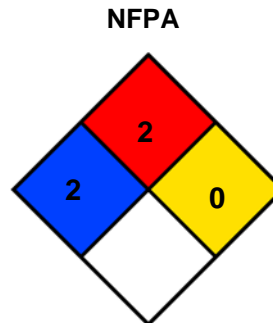
---

## Section 16: Autres Informations

---

---

HMIS® (II)	
Santé:	2
Inflammabilité:	2
Réactivité:	0
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick

N° CRC: 598B

Date de révision: 03/29/2017

Modifications depuis la dernière révision: Numéro de produit supprimé

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CAS: Registre CAS

CFR: Code des règlements fédéraux

DOT: Département des transports

LIS: Liste intérieure des substances

g/L: Grammes par litre

HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux

**Nom du produit: Dégraissage aux agrumes (vrac)**

**Numéro(s) de produit: 14172**

---

IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer

IATA: Association du transport aérien international

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

OMI: Organisation maritime internationale

lb/gal: Livres par gallon

CL: Concentration létale

DL: Dose létale

NA Non applicable

ND Non défini

NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health

NFPA: National Fire Protection Association

NTP: Programme national de toxicologie

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos

EPP: Équipement de protection personnelle:

ppm: Parties par million

RoHS: Restriction des substances dangereuses

STEL Limite d'exposition de courte durée

TCC: Méthode Tagliabue en vase clos

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail